

Octobre 2005



<b>COMMISSION DES PÊCHES POUR L'ATLANTIQUE CENTRE-OUEST</b> Douzième session
<b>COMITÉ DES PÊCHES DE LA COPACO POUR LES PETITES ANTILLES</b> Neuvième Session
Port of Spain, Trinité-et-Tobago, 25-28 octobre 2005
<b>RAPPORT DE LA TROISIÈME SESSION DU GROUPE SCIENTIFIQUE          CONSULTATIF (GSC) DE LA COPACO, Bridgetown, Barbade, 25-27 avril 2005</b>  <b>QUESTIONS PORTÉES À L'ATTENTION DE LA COPACO</b>

26. La participation de membres du GSC à [ces] différentes activités permettra à celui-ci d'avoir une vision directe des tendances, des enjeux et des contraintes des initiatives menées en matière de pêche dans la région de la COPACO. Plusieurs membres ont fait remarquer que de nombreuses activités signalées ici étaient interdépendantes bien qu'il n'existe aucune coordination ni structure explicite susceptible de maximiser les possibilités de coordination. La commission, les groupes de travail et les états membres de la COPACO sont donc instamment invités à intégrer leurs activités chaque fois que possible et à veiller à ce que les spécialistes des sciences des océans et des pêches puissent contribuer à la prise de décision de façon globale et interdisciplinaire.

## **PRINCIPALES DÉCISIONS ET RECOMMANDATIONS DE LA ONZIÈME SESSION DE LA COPACO**

28. En ce qui concerne la convocation d'une consultation sur la contribution des pêches artisanales à la sécurité alimentaire et à la réduction de la pauvreté, le secrétariat a informé qu'il n'avait pas encore pu mobiliser les fonds nécessaires à la réalisation de cette activité. Aucun atelier national n'avait été tenu pour promouvoir de façon spécifique l'application du code de conduite pour une pêche responsable, étant donné qu'aucun pays membre n'en avait fait la demande. Toutefois, d'autres organisations telles que le programme de diffusion de l'UWI avait, dans la région de la COPACO, contribué à promouvoir l'application de ce code aux échelons national et local.

### **Groupes de travail spéciaux**

#### Groupe de travail sur les dispositifs de concentration du poisson (DCP)

34. Le GSC a été saisi d'une proposition visant à obtenir des fonds de l'union européenne qui permettrait de financer le travail de recherche nécessaire à l'exploitation durable des ressources de Marine autour des DCP. Le GSC a recommandé que cette proposition tienne compte à la fois

des avantages économiques et sociaux et de l'étude de stratégies optionnelles de gestion et de pêche susceptibles de réduire les éventuelles conséquences néfastes, notamment sur les espèces actuellement considérées comme surexploitées. Le GSC a également demandé que la version finale de la proposition en question soit envoyée au secrétariat de la COPACO afin qu'il apporte ses commentaires et la présente à la prochaine session de la Commission en octobre 2005.

#### Groupe de travail spécial sur le strombe rose

35. En réponse aux requêtes qui lui ont été présentées, le secrétariat de la FAO a informé qu'il était en train d'élaborer un manuel sur la gestion du strombe rose, *Strombus gigas*, conformément aux règlements et exigences de la CITES. Une version préliminaire du manuel avait été produite et soumise à différents experts techniques à Belize, en Jamaïque et à Porto Rico, ainsi qu'à la considération du Programme international sur le strombe rose, du Mécanisme régional de pêche de la CARICOM et du secrétariat de la CITES. La rédaction du manuel était actuellement dans la phase finale et devrait être terminée en 2005. Dans la mesure de la disponibilité de fonds extrabudgétaires, il est prévu d'organiser des ateliers de formation aux échelon national et sous régional sur l'application des méthodes traitées dans ce manuel.

#### Groupe de travail spécial sur les crevettes et les poissons de fond du plateau Brésil-Guyanes

37. Le GSC s'est félicité des progrès accomplis par le groupe de travail spécial mais a prié instamment la FAO et les pays membres du groupe de travail de chercher à obtenir un soutien et un financement pour tenir, dans les deux prochaines années, une réunion et un atelier réunissant tous les membres du groupe de travail. Certains ont également proposé que les problèmes soulevés lors de la réunion des parties prenantes à Trinité soient abordés à la prochaine réunion, notamment les effets potentiels de la pollution et de la destruction de l'habitat sur les ressources en crevettes et en poissons de fond de zones protégées du littoral.

#### Groupe de travail spécial sur la langouste blanche des Caraïbes dans la région de la COPACO

38. Le secrétariat a signalé qu'il n'avait pas été possible de tenir une réunion du groupe de travail spécial de la COPACO sur la langouste blanche des Caraïbes depuis la dernière réunion du GSC. Néanmoins, un financement probable du programme FISHCODE de la FAO allait permettre la réalisation d'une réunion plus tard dans l'année 2005 ou au début de l'année 2006. Le GSC a souligné l'importance de maintenir le rythme de travail du groupe sur la langouste blanche et a recommandé à la FAO et aux pays membres du groupe de travail de veiller à ce qu'une réunion soit effectivement tenue au cours de cette période.

#### Groupe de travail spécial sur le poisson volant des Caraïbes orientales

39. Le secrétariat a signalé qu'il n'avait pas eu de réunion sur le poisson volant depuis janvier 2001, et ce pour plusieurs raisons dont la situation des délimitations entre deux membres du groupe et le degré de volonté des membres du groupe en termes de disponibilité des données sur les pêches. L'ordre du jour de la prochaine réunion du groupe prévoit l'examen du plan sous régional de gestion des pêches de poisson volant dans les Caraïbes orientales élaboré en 2002.

### **SITUATION DES PÊCHES DANS LA RÉGION DE LA COPACO**

#### **Etat des ressources halieutiques dans la région de la COPACO**

41. Les membres du GSC ont attiré l'attention sur les déficiences fréquentes en matière d'identification des captures; en effet, une grande partie des captures réalisées dans les pays de la

COPACO ne sont identifiées qu'au niveau de catégories très agrégées plutôt que par espèces. Ces lacunes en matière d'identification constituent un obstacle à une gestion efficace et pourraient dissimuler d'importantes tendances dans les débarquements de certaines espèces. Le GSC prie instamment la COPACO de traiter ce problème au plus tôt.

43. Le GSC a fait part de son inquiétude à propos de l'information déficitaire relative aux captures de requins dans la zone de la COPACO et de la possibilité, dans le cas des groupes pour lesquels on dispose d'informations, que la baisse des captures ne traduise une diminution des effectifs. Le groupe a attiré l'attention sur le rapport de la 26e session du COFI qui fait allusion à la stagnation des plans d'action nationaux pour les requins dans de nombreux pays. Un membre a signalé que de nombreuses espèces de requins côtiers des Etats-Unis d'Amérique, ainsi que du requin-maquereau et du requin bleu dans le golfe du Mexique étaient considérées surexploitées. Il a été signalé que tant la CICTA que les Etats-Unis et le Costa Rica avaient interdit le filetage des requins et que seuls les débarquements de requins entiers avaient été autorisés. Le GSC a recommandé aux pays de la COPACO qui n'avaient pas encore élaboré et appliqué de PAN sur les requins le fassent dans les plus brefs délais.

45. Le GSC est convenu que le document final sur l'état des pêches dans la région de la COPACO soit publié en tant que circulaire de la FAO et affiché sur le site Internet FAO/FI après sa révision et approbation à la 12e session de la Commission qui se tiendra en octobre 2005. Le document devrait être maintenu sur le site Web jusqu'à la session suivante de la Commission lorsqu'une version actualisée pourra y être affichée.

### **Situation et tendances des pêches et de l'aquaculture**

49. Il a été convenu que le secrétariat inclurait, dans la section relative aux questions diverses du document final qui sera soumis à la 12e session de la Commission, une présentation et une analyse succincte de ces problèmes. Sur la base des informations disponibles, cette section comprendra une description de la nature de ces questions et la situation actuelle du débat aux échelons international et régional.

50. Le GSC est convenu d'apporter de nouveaux commentaires sur le document, WECAFC/SAG/05/III/3 et de les faire parvenir au secrétariat pour fin mai 2005. Le document final sera présenté à la 12e session de la Commission en octobre 2005. Le GSC a recommandé que la version finale, telle qu'elle sera adoptée par la Commission, soit publiée en tant que circulaire de la FAO et affichée sur le site Internet FAO/FI et qu'elle y soit maintenue jusqu'à la session suivante de la Commission lorsqu'une version actualisée pourra y être affichée.

### **RENFORCEMENT DE LA COPACO**

55. *Moyens pour la COPACO, une fois renforcée, d'interagir de manière optimale avec les mécanismes et les programmes en vigueur dans la région.*

Les participants à la réunion ont pris acte du fait que les responsabilités du GSC sont, entre autres, de faire rapport à la COPACO sur l'état et les tendances des ressources halieutiques dans la région de la COPACO, lesquelles sont, pour la plupart, des stocks partagés ou chevauchants. Cette analyse, qui a été préparée à l'intention de la Commission et qui est l'une des rares études publiées sur l'état des ressources halieutiques dans la région de la COPACO, pourrait être améliorée moyennant des accords de partenariat avec les organismes pertinents de la région.

56. *Moyens pour la COPACO, une fois renforcée, d'accroître les retombées économiques liées aux activités de pêche, notamment en ce qui concerne le rôle joué par les pêches artisanales dans le développement économique et dans la sécurité alimentaire de la région.*

Aucun des groupes de travail de la COPACO n'a un programme ciblé sur le thème du développement économique et de la sécurité alimentaire des pêches artisanales. Néanmoins, tous font appel à l'information provenant des pêches artisanales et, dans certains cas, réalisent des analyses économiques comprenant les données relatives à ce type de pêche. Les différents groupes sont également arrivés à des conclusions et ont formulé des recommandations qui concernent les pêches artisanales. Le GSC possède certaines compétences en la matière et peut apporter des conseils généraux à la COPACO dans ce domaine, dans la mesure où il peut disposer d'une information actualisée en demandant aux groupes de travail spéciaux qui fonctionnent actuellement d'aborder cette question dans le cadre de leur plan de travail. Si les pays qui participent aux différents groupes spéciaux souhaitent que ces derniers se penchent sur l'étude de méthodes permettant de développer les avantages économiques des pêches traditionnelles, les tâches et la composition des groupes spéciaux pourraient être amendées en fonction de ce nouvel objectif.

57. *Moyens pour la COPACO, une fois renforcée, de promouvoir l'adoption, l'application et la mise en oeuvre au niveau national de mesures compatibles de gestion des stocks partagés dans la région.*

Le GSC est convenu que, bien que se prononçant en faveur de l'harmonisation en termes d'aménagement car celle-ci simplifie grandement l'évaluation de nouvelles stratégies de gestion, les questions ont de l'application et de l'harmonisation reste un des thèmes qui relèvent de la gestion et de la politique et non pas du mandat du GSC. Il a souligné le fait qu'il est souvent question, dans les conclusions et recommandations des groupes de travail spéciaux, de l'adoption, la mise en oeuvre et l'application de mesures d'aménagement aux échelon national et régional et, chaque fois que besoin, de la nécessité de mettre en place une harmonisation et une coopération sur le plan régional. Le GSC recommande que la COPACO appuie les tâches menées en ce sens par les groupes de travail et se penchent sur la mise en oeuvre des recommandations adoptées par ces derniers.

58. Le GSC a pris note du fait que l'évolution du CLME va dans le sens des priorités fixées par la COPACO et de la stratégie adoptée par celle-ci pour mettre en oeuvre son programme de travail à sa neuvième session tenue en septembre 1999 à Sainte-Lucie.

### **Formule proposée pour le renforcement de la COPACO**

60. Le GSC a formulé les observations suivantes:

(i) Plusieurs autres groupes de travail mis en place par diverses organisations régionales des pêches pourraient venir se greffer sur le travail de la COPACO. Le GSC a été d'avis qu'une COPACO renforcée pourrait tirer parti de ce groupe de travail et coordonner des réunions et des activités afin d'éviter tout chevauchement et, au contraire, chercher à se compléter. Une COPACO renforcée pourrait envisager de mener des activités, au sein de ses groupes spéciaux, qui coïncident avec celles d'autres groupes de travail afin de favoriser les synergies.

(ii) La COPACO pourrait chercher à renforcer sa collaboration avec diverses entités académiques régionales, étant donné que ces institutions possèdent une masse critique de

personnes possédant les compétences et les connaissances utiles aux travaux de la COPACO.

62. *Décision d'axer ou non le renforcement de la COPACO d'abord sur les espèces présentant un intérêt particulier. Des études de cas pourraient être effectuées sur les espèces suivantes: langoustes, strombes, crevettes et poissons de fonds, vivaneaux-mérus, thazard-bâtard et coryphènes.*

Le GSC est convenu que, à courte échéance, les activités de la FAO dans la région de la COPACO devraient tendre à faciliter les tâches des groupes de travail actuels.

63. La COPACO a déjà évoqué dans le passé la nécessité de mettre en place un groupe qui étudierait les ressources démersales du plateau de l'Amérique centrale et des Caraïbes. Le nouveau projet FAO/FIINPESCA intitulé «Renforcement de la recherche interdisciplinaire sur les pêches en vue de parvenir à une pêche responsable dans les pays d'Amérique centrale» pourrait servir de truchement pour mettre sur pied un groupe de travail spécial sur ces ressources (FIINPESCA). La COPACO devrait donc réévaluer la nécessité et la durabilité du fonctionnement autonome de ses groupes de travail avant la fin du projet FAO/FIINPESCA.

64. Une COPACO renforcée doit tenir compte du fait que la création de nouveaux groupes doit se faire de manière échelonnée et selon une liste de priorités qui tiennent compte de la nécessité de couvrir les ressources/zones et les problèmes particulièrement prioritaires pour les membres de la COPACO.

65. Il serait peut-être utile, pour la COPACO, de profiter des diagnostics effectués par d'autres entités régionales, prévus dans la phase B-PDF du projet CLME en tant que comme source d'information pour réévaluer le nombre et/ou les compétences des groupes de travail spéciaux actuels et futurs.

67. La COPACO est convenue, à sa neuvième session tenue à Sainte-Lucie en septembre 1999 que son processus de renforcement passe par un fonctionnement plus fluide des groupes spéciaux existants, lesquels peuvent être modifiés ou complétés au fil du temps (...)

68. Les participants à la réunion ont fait remarqué que le processus de renforcement de la COPACO ne devait pas négliger d'autres fonctions assumées par la Commission telles que son rôle accru en matière de coordination, de communication, de source d'information sur l'état et les tendances des pêches dans la région, de coopération régionale et d'échange d'information. Il est également important de progresser dans ces domaines pour garantir que les données scientifiques produites par les groupes de travail spéciaux de la FAO et le GSC soient utilisées de façon efficace dans le processus de prise de décision.

69. Le GSC a signalé que le groupe de travail spécial sur la langouste blanche des Caraïbes s'était fixé pour but de parvenir à l'autosuffisance au fil du temps, à l'échelon des réunions des ministres et des aménageurs de pêches. La déclaration conjointe suivante des ministres responsables des pêches et des décideurs du groupe de travail spécial sur la langouste blanche des Caraïbes du 4 octobre 2002 à Cuba signale: «Nous nous engageons à soutenir la pleine participation de nos pays respectifs aux activités du groupe de travail *ad hoc* de la COPACO sur la langouste blanche des Caraïbes et à étudier sérieusement des manières de consolider le groupe de travail et de le rendre autosuffisant au fil du temps».<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> FAO Rapport sur les pêches No. 715, parr. 68.

70. Le GSC est convaincu qu'une Commission renforcée devrait centrer tous ses efforts pour parvenir, chaque fois que possible, à l'autosuffisance de ces groupes de travail.

71. [A cet effet,] la COPACO pourrait s'engager à assurer, pour chaque groupe de travail:

- (i) La mise en place de systèmes complets et efficaces de collecte et d'analyse de données dans tous les pays participants et, s'il y a lieu, des données relatives aux captures et à l'effort de pêche dans les eaux internationales;
- (ii) le renforcement des capacités et au plus haut niveau, hors chaque groupe de travail, en matière d'évaluation des pêches et des ressources du point de vue biologique, écologique, social et économique;
- (iii) l'apport régulier de conseils scientifiques et leur utilisation pour informer et orienter les décisions en matière d'aménagement; et
- (iv) la mise sur pied de structures et de processus se permettant une consultation fluide auprès des parties prenantes et garantissant leur participation.

73. La COPACO devrait chercher à établir des partenariats avec d'autres organisations concernées de façon à garantir que les tâches menées par les groupes de travail obéissent et correspondent aux instruments nationaux établis, ainsi que certains instruments internationaux tels que la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, le Sommet mondial pour le développement durable, le Plan d'application de Johannesburg, le Code de conduite pour une pêche responsable de la FAO, la Convention sur la diversité biologique, etc.

75. Le GSC a signalé que la mise en oeuvre du processus décrit ci-dessus ou de tout autre passe par une augmentation substantielle des ressources et une restructuration du secrétariat de la COPACO. A cet égard, le GSC a recommandé que la Commission envisage sérieusement de transformer le poste de secrétaire de la COPACO en un poste à temps plein. Le secrétariat de la FAO a signalé qu'il était hautement improbable que la FAO prenne à sa charge les implications budgétaires de cette recommandation étant donné la situation financière actuelle de l'organisation.

### **Le CLME, possibilité de mettre en oeuvre la formule proposée**

76. Faisant allusion à l'intervention du coordinateur du projet du grand écosystème marin des Caraïbes (CLME), le GSC a estimé que celui-ci semblait avoir des objectifs similaires à ceux de la COPACO en ce qui concerne les ressources marines vivantes. Il a recommandé que les pays membres de la COPACO et la FAO envisagent de participer activement à la phase PDF-B du projet CLME de façon à garantir qu'il soit dûment tenu compte des priorités fixées par les pays membres de la COPACO, de la stratégie actuelle de la COPACO dans la prestation de l'assistance technique aux pays membres, et que celle-ci soit attentive à tirer parti des possibilités pouvant se présenter dans le cadre de projet CLME pour le bénéfice de ses membres.

79. Pour autant, le GSC recommande à la COPACO d'envisager de :

- (i) Participer activement à la phase PDF-B du projet CLME et à la mise en oeuvre postérieure de l'ensemble du projet; et
- (ii) encourager le projet CLME à tirer parti des groupes de travail spéciaux de la COPACO en tant qu'instrument pour effectuer les activités pertinentes de l'évaluation et de gouvernance et, s'il y a lieu, pour renforcer le travail des groupes en question.

80. Le GSC a pris note du fait de ce que la mise en œuvre du projet CLME peut s'étendre sur 10 ans et que, par conséquent, dans la mesure où la COPACO tire parti des possibilités offertes par le projet et toute autre pouvant se présenter d'ici là, elle pourrait accomplir des progrès substantiels dans la réalisation de ses obligations en tant qu'organe de la FAO tel qu'il est prévu à l'article VI. Par ailleurs, d'ici à la fin de cette période, les membres de la COPACO pourraient amorcer une gestion conjointe pour, au moins, certaines de leurs ressources partagées par le truchement des groupes de travail de la COPACO et moyennant le renforcement de leur fonctionnement, si telle est la volonté des membres.

### **MEMBRES DU GSC**

81. Les participants à la réunion sont convenus qu'il serait souhaitable, pour le GSC, d'opérer une certaine rotation de ses membres en 2006, après la prochaine réunion de la Commission, afin d'encourager la participation d'autres scientifiques de la région au processus de la COPACO et développer ainsi le soutien accordé aux activités de la COPACO, tout en garantissant une continuité relative en termes des connaissances actuellement partagées par les membres du GSC. La FAO doit veiller à ce que cette rotation respecte l'équilibre entre les disciplines scientifiques et les compétences y associées actuellement représentées au sein du GSC.

### **LIEU ET DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION**

85. Conformément au mandat, le GSC a proposé de tenir sa prochaine réunion en 2007.